

**Projet d'Accueil Individualisé**

(Circulaire n° 2003-135 du 08/09/2003)

**ALLERGIE(S) et ASTHME**

Date de demande:

**L'élève:**

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Classe :

Photo

**Personnes à prévenir , ayant la responsabilité de l'enfant, (+ éventuellement « personne ressource »):**

<b>Lien avec l'élève :</b>			
<b>Nom :</b>			
<b>Prénom :</b>			
<b>Tél portable :</b>			
<b>Tél travail :</b>			
<b>Tél domicile :</b>			

**Médecin traitant :**

**Tél. :**

**Médecin spécialiste :**

**Tél :**

**ALLERGIE(S) :**

**LIEU RANGEMENT HABITUEL TROUSSE URGENCE :**

*Infirmierie de l'IND*

Deuxième trousse, lieu :

**RESTAURATION SCOLAIRE :**

- Evictions absolues : ne pourra consommer que les aliments fournis par les parents : paniers repas\*
- Evictions simples : repas au restaurant scolaire sous la responsabilité de l'élève et/ou de la famille (lecture des menus, la liste des principaux allergènes étant affichée).
- Traces autorisées :
- Eviter le contact avec :

*\*ne concerne donc que les allergies graves*

**PARTIES PRENANTES :**

**Parents :**

**Chef d'établissement :**

**Infirmière scolaire :**

**Médecin scolaire:**

Nom :

Prénom :

Classe :

## PROTOCOLE DE SOINS D'URGENCE ALLERGIES:

**Dès les premiers signes : prévenir les parents les parents.  
Appeler le SAMU (15 ou 112 sur portable) et pratiquer :**

Situations	Signes d'appel	Conduite à tenir
Urticaire aigue	Démangeaisons, boutons comme des piqûres d'orties, plaques rouges	
Conjonctivite Rhinite	Yeux rouges, gonflés Eternuements, écoulement du nez	
Œdème sans signe respiratoire	Gonflement des lèvres, visage ou autre partie du corps	
Troubles digestifs	Douleurs abdominales	
Crise d'asthme	Toux sèche, gêne respiratoire, Sifflements audibles Se plaint de ne pas pouvoir respirer correctement	
Œdème avec signes respiratoires	Toux rauque, voix modifiée, Signes d'asphyxie, d'étouffement	
Choc ou malaise	Malaise Voile devant les yeux, Bourdonnement dans les oreilles, Sueurs froides Perte de connaissance	

**Noter la date, l'heure du début des signes et de l'administration des médicaments donnés. Toujours rester à côté de l'enfant ou de l'adolescent.**

Date :

Cachet et signature de l'allergologue :

Nom :

Prénom :

Classe :

<b>PROTOCOLE DE SOINS spécifique à l'ASTHME :</b>
---

Signes cliniques à surveiller	Conduite à tenir
<b>Signes d'appels de la crise :</b> - toux sèche - et/ou toux incessante - et/ou sifflements	
<b>Si pas d'amélioration :</b>	
<b>Si la crise est sévère ou persiste :</b> - aggravation des signes du début - changement de couleur de la peau (pâlit, bleuit) - gêne respiratoire+++ (sensation d'asphyxie) - sueurs importantes - trouble de la conscience	<b>Appeler le SAMU 15</b>

**En cas d'asthme d'effort, faire prendre \_\_\_\_\_ de minutes avant l'effort :**

L'enfant est autorisé à s'arrêter s'il éprouve une gêne respiratoire surtout au cours des épreuves d'endurance.

Date :

Cachet et signature du médecin

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>	<b>Classe :</b>
--------------	-----------------	-----------------

## COMPOSITION DE LA TROUSSE D'URGENCE

Nom du médicament	Posologie	Voie d'administration	Lieu de rangement (à préciser par l'établissement)

(Joindre une ordonnance de moins d'un an)

## RAPPELS-PRECISIONS

### Les parents doivent :

- Fournir les trousse qui doivent contenir un double du document.
- Fournir les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés.
- S'engagent à informer l'établissement scolaire en cas de changement de la prescription médicale

### En cas de déplacement : pour l'EPS, sorties ou classes transplantées, l'établissement scolaire doit :

- Informer les personnels de la structure d'accueil de l'existence du PAI et l'appliquer (classes transplantées).
- **Prendre la trousse d'urgence** avec le double de ce document.
- Noter les numéros de téléphone d'urgence du lieu du déplacement à l'étranger.

### Durée de validité du PAI, renouvellement:

- Il peut donc être établi pour une période allant de quelques jours à **une année scolaire**. Il doit donc être renouvelé chaque année scolaire.
- Ce renouvellement est à l'initiative des parents. Il est conseillé d'en aviser l'infirmière scolaire dès le mois de juin et de prendre les mesures nécessaires afin qu'il puisse être mis en place dès le jour de la rentrée scolaire.